



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	43
Pouvoirs.....	00
Excusé.....	00
Absent.....	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
--

N°2026-03-01 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le samedi 21 mars 2026 à 10h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mercredi 17 mars 2026.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	SARDI Mustafa
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	BOUSTEILA Leïla
MOULINAT-KERGOAT Hélène	FRISON-BRUNO Nikita	OUACHIKH Nabila
MANTEL Serge	MAIDOU Mélissa	PRUDHOMME Gérard
DJABALI Sara	CHONEAU Lise	FONTENOY Jean-Luc
MARKARIAN Olivier	CHASSAIN Clément	CHABANE Rima
BORDES Roselyne	FOURNIER Marine	HAMZA Ali
CRALIS Christophe	BULUT David	MAKHLOUF Dounia
DAHANY Latifa	Sabri CARON	ALTUNTAS Céline
HODÉ Marie-Laure		

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme BOUDJEMAÏ Kaïssa a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1, L2122-2, L2122-2-1, L2122-18-1 et L2143-1 ;

Vu la délibération n°2015-02-13 portant créations de cinq conseils de quartier ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de fixer le nombre d'Adjointes au Maire ;

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit 12 Adjointes ;

Considérant que la commune a créé cinq conseils de quartier ;

Considérant que l'article L. 2122-2-1 permet un dépassement en vue de la création de postes d'adjointes chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune, un maximum de 4 adjointes supplémentaires ;

Considérant que la présente délibération vaut note de synthèse ;

Après en avoir délibéré ;

À la majorité par :

- 33 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ENNOUCHI Bernard	ATTARD Gérard
BOUDJEMAÏ Kaïssa	KITOUNE Mokrane	MONIER Annick
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	RIVET Jean-Marc
HERRMANN Marie-Catherine	GAMEIRO Odile	COLLET Marie Madeleine
BARATTA Jean-Pierre	FABRIS Christophe	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	KONE Fatoumata	FRISON-BRUNO Nikita
AIDOUDI Salem	AYDIN Tony	MAIDOU Mélissa
MOULINAT-KERGOAT Hélène	MARKARIAN Olivier	CHONEAU Lise
MANTEL Serge	BORDES Roselyne	CHASSAIN Clément
DJABALI Sara	CRALIS Christophe	FOURNIER Marine
Sabri CARON	DAHANY Latifa	BULUT David

- 9 voix contre :

SARDI Mustafa	BOUSTEILA Leïla	OUACHIKH Nabila
PRUDHOMME Gérard	FONTENOY Jean-Luc	CHABANE Rima
MAKHLOUF Dounia	ALTUNTAS Céline	HODÉ Marie-Laure

- 1 abstention :

HAMZA Ali

Article 1 : Crée seize (16) postes d'Adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré en séance le samedi 21 mars 2026.

Kaïssa BOUDJEMAÏ
Secrétaire de séance



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



date de publication : le 26/03/2026